



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cis-Bio-Mauvaise-gestion-des-contrôles-et-des-essais-plusieurs-non-conformités-de-matériels-défectées>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cis Bio : Mauvaise gestion des contrôles et des essais, plusieurs non-conformités de matériels détectées**

29 mai 2018

France : Cis Bio : Mauvaise gestion des contrôles et des essais, plusieurs non-conformités de matériels détectées

Depuis plusieurs mois, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a constaté une très mauvaise gestion des contrôles et des essais obligatoires par l'exploitant du site nucléaire de Saclay (Essonne, à 19 km au sud de Paris). En effet, ceux-ci n'étaient soit pas fait dans les délais réglementaires, soit avec des méthodes et des critères inadaptés. Certains contrôles ont donc conduit à déclarer comme conformes des équipements qui ne l'étaient pas. Dans d'autres cas, les essais ont été réalisés (selon les dires de l'exploitant), mais sans aucune traçabilité, aucune preuve de ces contrôles n'ayant pu être apportée. De plus, malgré des demandes répétées de l'ASN, l'exploitant n'a mis aucune mesure compensatoire en place pour pallier l'absence de vérification des équipements. Suite à la réalisation récente de certains essais, de nombreux équipements ont été déclarés non-conformes. Pour ces matériels et ceux restant à contrôler, l'exploitant a enfin mis en place des mesures compensatoires. Mais en raison du non respect avéré des règles de sûreté et de la réaction tardive de l'exploitant, l'ASN a demandé à Cis Bio de reclasser au niveau 1 cet évènement significatif pour la sûreté initialement déclaré au niveau 0.

Ce que dit l'ASN :

Le 29/05/2018

Défaillances dans la gestion des contrôles et essais périodiques

Usine de production de radioéléments artificiels (CIS bio international) - Fabrication ou transformation de substances radioactives - Cis-Bio

CIS bio international, exploitant de l'INB 29 à Saclay, a déclaré le 12 mars 2018 des **défaillances**

dans la gestion des contrôles et essais périodiques, notamment dans la réalisation de divers essais. Ces défaillances ont été constatées en **inspection du 21 décembre 2017**, au cours et à la suite de laquelle les **preuves de réalisation de divers essais périodiques n'avaient pu être présentées** aux inspecteurs.

La société CIS bio international exerce, dans son installation nucléaire de base de Saclay, des activités de recherche et développement, de production et de distribution de produits radiopharmaceutiques et d'appareils à usage médical pour le diagnostic et la thérapie. Ces activités sont réalisées dans un ensemble de locaux et laboratoires répartis dans plusieurs bâtiments. **Les équipements de ces locaux et laboratoires font l'objet de contrôles et essais périodiques, définis dans le référentiel de sûreté de l'installation.** Ces contrôles et essais concernent particulièrement les équipements qui ne sont pas utilisés en permanence ou dont les paramètres pourraient dériver, l'objectif étant de vérifier, à une fréquence adaptée, leur fonctionnement et donc leur capacité à remplir les fonctions qui leur sont assignées. **En cas d'absence de réalisation d'un contrôle ou essai périodique dans le délai requis, les équipements sont, par précaution, considérés comme indisponibles et des mesures compensatoires visant à pallier leur indisponibilité doivent être appliquées dans l'attente de la réalisation au plus tôt des contrôles et essais.**

Lors de l'inspection du 21 décembre 2017, l'ASN avait identifié l'**absence de preuves de réalisation de contrôles et essais périodiques portant sur des reports d'informations, des équipements électriques, des automatismes, des systèmes de détection d'incendie et des ventilations. Des justifications de modes opératoires et de critères de validation des essais ont également été identifiées comme insuffisantes par les inspecteurs. Certains rapports de contrôles effectués par des intervenants extérieurs n'étaient par ailleurs pas disponibles.**

La déclaration d'événement significatif du 12 mars 2018 a confirmé l'**absence de preuves de validation de certains contrôles et essais périodiques.** Cependant, l'exploitant n'a identifié à cette occasion **aucune mesure compensatoire** concernant les nombreux équipements à considérer comme indisponibles.

En conséquence, l'ASN a effectué une **nouvelle inspection le 29 mars 2018**, au cours de laquelle elle a constaté que l'**absence de réalisation de divers contrôles et essais périodiques dans les délais impartis était confirmée** et que, pour pallier cette situation, de nouveaux contrôles et essais venaient d'être engagés par l'exploitant. **Des non-conformités de plusieurs matériels ont été constatées** au cours de ces contrôles et essais. Pour ces matériels et ceux restant à contrôler, **des mesures compensatoires ont enfin été mises en place** par l'exploitant.

En conclusion de l'inspection du 29 mars 2018, **compte tenu des non respects avérés des règles de sûreté constatés lors de divers contrôles et essais périodiques et de la réaction tardive de l'exploitant dans la gestion de la situation**, CIS bio international, à la demande de l'ASN, a reclassé l'événement au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Defaillances-dans-la-gestion-des-contrôles-et-essais-periodiques>